



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 19 septembre 2022 à 20 heures à l'hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de M. le maire Dominic Perreault, Mesdames les conseillères Isabelle Fontaine et Amélie Lebrun et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Jean-François Frenière et Pierre Lahaie.

Est également présente Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

### A) CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

### B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DU MAIRE

Monsieur le maire invite les personnes présentes à un instant de réflexion.

### C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

- A) Constatation du quorum
- B) Instant de réflexion et allocution du maire
- C) Adoption de l'ordre du jour
- H) Résolutions d'intérêt général
  - H.1 Travaux de raccordement au réseau d'aqueduc municipal – Immeuble situé au 1240 rue Notre-Dame
  - H.2 Sommet international de l'innovation en villes médianes / SIIVIM Thetford 2022
  - H.3 Programmation des Fêtes du 350<sup>e</sup> / Spectacle d'humoristes
  - H.4 Programmation des Fêtes du 350<sup>e</sup> / Spectacle de Noël
  - H.5 Programmation des Fêtes du 350<sup>e</sup> / Fête de l'Halloween
- N) Période de questions
- O) Levée de l'assemblée

### EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

### ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté à l'avis de convocation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-09-268

### H.1 TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL / IMMEUBLE SITUÉ AU 1240 RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT le règlement 921 concernant le raccordement des entrées d'eau et d'égout aux conduites publiques et l'installation d'appareils destinés à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout;

CONSIDÉRANT la demande de raccordement au réseau d'aqueduc municipal déposée pour l'immeuble situé au 1240 rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement numéro 960 sur la gestion contractuelle, quatre entreprises ont été sollicitées afin de réaliser lesdits travaux, et ce selon le formulaire de prix préparé par la firme d'ingénierie GBI;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

19 septembre 2022

CONSIDÉRANT que deux entrepreneurs ont déposé une offre de prix, à savoir :

Entreprises	Montant avant taxes
Construction Moka inc.	42 595,00 \$
Terrassement Baril	61 976,23 \$

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification des documents reçus des entrepreneurs, la firme GBI recommande l'acceptation de l'offre de prix de la compagnie Construction Moka inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Construction Moka inc. le contrat relatif aux travaux de raccordement au réseau d'aqueduc municipal de l'immeuble situé au 1240 rue Notre-Dame au coût de 42 595\$ plus les taxes applicables, et ce tel que détaillé à leur offre de prix datée du 14 septembre 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-09-269

### H.2 SOMMET INTERNATIONAL DE L'INNOVATION EN VILLES MÉDIANES / SIIVIM THETFORD 2022

CONSIDÉRANT que le Sommet international de l'innovation en villes médianes 2022 sera tenu sous la thématique « L'innovation s'invite dans votre ville » du 25 au 27 octobre 2022 à Thetford Mines;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Lebrun,  
APPUYÉ par la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la participation de M. le maire Dominic Perreault et Mme Sylvie Dubois, directrice générale et greffière, au Sommet international de l'innovation en villes médianes – SIIVIM Thetford 2022 qui se tiendra du 25 au 27 octobre prochain au Centre des congrès de Thetford Mines au coût total pour les inscriptions de 350 \$ plus les taxes applicables.

De confirmer que les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives conformément au règlement numéro 911-1 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Ville de Berthierville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-09-270

### H.3 PROGRAMMATION DES FÊTES DU 350<sup>E</sup> / SPECTACLE D'HUMORISTES

CONSIDÉRANT la résolution 2022-08-247 autorisant la tenue d'un spectacle d'humoristes qui se tiendra le 26 novembre 2022 à l'auditorium de l'école Pierre-de-Lestage et fixant le prix des billets;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,  
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

19 septembre 2022

### ET RÉSOLU :

De fixer un nombre limite de deux billets par personne de 16 ans et plus.

D'autoriser une période d'achat de billets en deux temps, à savoir :

- Du 3 au 16 octobre 2022 : période réservée seulement aux personnes résidant sur le territoire de Berthierville;
- À compter du 17 octobre 2022 : période ouverte également aux personnes non résidentes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-09-271

#### H.4 PROGRAMMATION DES FÊTES DU 350<sup>E</sup> / SPECTACLE DE NOËL

CONSIDÉRANT la résolution 2022-03-077 autorisant la tenue d'un spectacle de Noël avec le Ténor Marc Hervieux le 9 décembre prochain à l'église de Sainte-Geneviève-de-Berthier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,  
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

De fixer le prix unitaire des billets au montant de 10 \$ pour une personne résidant à Berthierville et au montant de 20 \$ pour une personne non résidente.

De fixer un nombre limite de deux billets par personne de 16 ans et plus.

D'autoriser une période d'achat de billets en deux temps, à savoir :

- Du 7 au 20 novembre 2022 : période réservée seulement aux personnes résidant sur le territoire de Berthierville;
- À compter du 21 novembre 2022 : période ouverte également aux personnes non résidentes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-09-272

#### H.5 PROGRAMMATION DES FÊTES DU 350<sup>E</sup> / FÊTE DE L'HALLOWEEN

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée à la tenue des Fêtes du 350<sup>e</sup> par la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que la programmation prévoit une fête à l'occasion de l'Halloween qui se tiendra le 29 octobre 2022 à l'aréna Joannie Rochette;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 4 août 2022 déposée par les Productions Méga-Animation inc. relative à l'animation et au décor d'Halloween;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,  
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'octroyer aux Productions Méga-Animation inc. le contrat d'animation et de décoration à l'occasion de la fête de l'Halloween qui se tiendra le 29 octobre prochain à l'aréna Joannie



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

19 septembre 2022

Rochette au coût de 8 000 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé à leur offre de service datée du 25 août 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**N) PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

2022-09-273

**O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

**ET RÉSOLU:**

De lever la séance à 19 h 40.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Dominic Perreault**  
Maire

**Sylvie Dubois**  
Directrice générale et greffière

*Je, Dominic Perreault, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

**Dominic Perreault**  
Maire